



FICHE INTENDANCE

Réservé à l'administration :
Reçu le :
N° de carte d'accès au lycée :

A REMETTRE OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION (service de gestion)

IDENTIFICATION ELEVE :

NOM : Prénom(s) :

Né(e) le : Classe :

Non Boursier Boursier – Echelon :

élève qui dépend du Département, CREPS, GIED ... pour la prise en charge les frais de demi-pension (Joindre obligatoirement le justificatif)

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE LEGAL ET FINANCIER

Mme-M. :

Responsable légal et financier ☎ : Email :@.....

Adresse :

➔ Pièces à fournir obligatoirement pour tous les élèves : **RIB du responsable légal et financier**

PARTIE A COMPLETER SI INSCRIPTION AU SERVICE DE DEMI-PENSION OU D'INTERNAT

Attention : tout élève n'ayant pas rempli le choix du régime sera considéré comme externe au titre de l'année scolaire

EXTERNE DEMI-PENSION INTERNE-EXTERNE (internat dans un autre établissement, places limitées.)

Inscription à la demi-pension – Information importante

Toute inscription à la demi-pension est faite à l'année.

L'inscription au service de demi-pension (ou le changement de régime d'externe vers demi-pensionnaire) est possible à tout moment de l'année sous réserve de remplir la présente fiche d'inscription.

Un changement de régime (DP vers externe) n'est possible pour le trimestre suivant qu'en remplissant l'imprimé de désinscription au secrétariat de gestion du lycée. Celui-ci est obligatoirement rempli par le responsable légal et financier et à retourner au service de gestion au plus tard le :

- le 28 août 2026
- le 15 décembre 2026
- le 12 février 2027

Le tarif est forfaitaire et tout trimestre commencé est dû (tarif affiché au service de gestion).

En cas de non paiement des factures de demi-pension dans les délais impartis, nous ne serons plus en mesure d'accueillir votre enfant au réfectoire.

En signant ce document, vous attestez inscrire votre enfant au régime choisi au lycée Marguerite Jauzelon et a voir pris connaissance du règlement Régional de restauration, consultable sur le site du lycée Marguerite Jauzelon.

RESTRICTIONS ALIMENTAIRES ET ALLERGIES : à préciser

.....

DATE : SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL ET FINANCIER

(Précédé de la mention : vu et pris connaissance)

A CONSERVER

INFORMATIONS IMPORTANTES

CARTE MAGNETIQUE

Une carte magnétique qui donne accès au lycée, à la restauration et à la cafétéria est attribuée à chaque élève gratuitement. Cette carte donne accès au parking moto/vélo mais la demande d'accès doit être faite auprès du service de gestion. En cas de perte, une nouvelle carte vous sera facturée (10 €).

ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

L'accès au restaurant scolaire est soumis à inscription. Il nécessite d'avoir la carte magnétique.

ACCES A LA CAFETERIA

Afin de pouvoir utiliser la carte magnétique pour la cafétéria, il est nécessaire de créditer son compte à la borne qui se trouve devant l'intendance. Le rechargement est possible par carte bancaire ou espèces.

CHOIX DU REGIME

Régime	Petit déjeuner	Repas de midi	Repas du soir	Nuit à l'internat	Samedi uniquement petit déjeuner
Demi-pension 4j		✓			
Interne	✓	✓	✓	✓	✓
Externe					

Trois régimes sont proposés : demi-pension 4j, interne ou externe.

Un élève externe ne peut pas manger à la cantine mais il peut accéder à la cafétéria si sa carte magnétique est suffisamment créditée.

PAIEMENT DES FACTURES DE CANTINE : les factures sont nommées « avis aux familles » ; elles sont envoyées après chaque trimestre. Les paiements sont possibles par chèque, espèces au service intendance

REMISE D'ORDRE SUR LES FACTURES DE CANTINE : elles sont accordées pour les stages, les voyages, la fermeture de la cantine ou de l'internat, en cas d'absence supérieure à 14 jours justifiés par un certificat médical (à remettre au service de gestion) ou sur demande de la famille en cas de situation particulière, en cas de départ de l'élève.

BOURSE : la procédure pour l'étude automatique du droit à la bourse de lycée vaut demande de bourse. L'inscription se fait en ligne sur le portail Scolarité-Service via votre compte Educonnect.

Des pièces justificatives peuvent être réclamées par le rectorat, la non remise des pièces peut entraîner un refus de bourse. N cas de changement de situation, de changement de responsable légal, en cas de réorientation ou redoublement, une demande de vérification de ressource est nécessaire.

La campagne de bourse lycée se termine avant les vacances d'octobre, il est impératif de respecter ces dates pour effectuer les demandes sous peine que la bourse soit refusée car hors délai.

Les bourses sont versées à chaque fin de trimestre.

LES AIDES : Les familles confrontées à des difficultés financières peuvent solliciter une aide pour faire face à des dépenses scolaires. Pour cela, il faut prendre contact avec l'assistante sociale afin de constituer un dossier.

POUR TOUTE QUESTION : gestion.9741046u@ac-reunion.fr.